

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 20 Décembre (20/12/2013)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, **Adjoint**,  
M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M.  
Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard  
CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle  
HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Abdelkader SELAM,  
Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT,  
M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers  
Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTES :**

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme Christine LASSALLE), M. Bernard REDON  
(représenté par M. Guy-Michel EMPOCIELLO), Mme Marie DOURLENT (représentée par M.  
Alain JEAN), **Adjoint**

Mme Nathalie GALHO (représentée par M. Gilles BENECH), **Conseillère Municipale**

**ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

Mme Colette ROLLET, **Conseillère Municipale**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Abdelkader SELAM est nommé secrétaire de séance.

**ENFANCE**

**29 – 20 Décembre 2013**

**CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE MONTEBELLO – TARIFICATION DE LA  
PRESTATION « BUS » - ANNEE SCOLAIRE 2013 - 2014**

Rapporteur : Madame FANFELLE

**Considérant** que la Ville a mis en place une navette afin de permettre aux enfants scolarisés dans les écoles rurales de pouvoir se rendre au Centre de Loisirs municipal de Montebello le mercredi midi.

**Considérant** que la navette concernant les écoles de La Mégère, de Mathaly et de Saint Benoit Louis Gardes est assurée par les transports Barrière.

**Considérant** que le transport des élèves des écoles du Centre-ville : Chabrié et Camille Delthil et de l'école du Sarlac est assuré par le minibus municipal.



**Considérant** que ce système a été mis en place et fonctionne depuis le mercredi 04 septembre 2013.

Considérant qu'afin de pouvoir bénéficier de ce service, il sera demandé aux familles une participation de 1,00 € par mercredi.

Mme FAURE Martine, directrice permanente de l'ALSH municipal et régisseuse pour le centre de loisirs assurera le recouvrement de cette somme par les familles.

**Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** la tarification ci-dessus demandée aux familles.

Pour copie conforme

Moissac le 23 décembre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :